



**NOTICE EXPLICATIVE POUR COMPLÉTER CORRECTEMENT LE DOCUMENT
RETRAÇANT LE PARCOURS PROFESSIONNEL DU CANDIDAT AU
CONCOURS INTERNE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE
2^{ÈME} CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES**

DOCUMENT A DÉPOSER PAR LE CANDIDAT DANS SON ESPACE SÉCURISÉ AU PLUS TARD LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2026

**ATTENTION, CE DOCUMENT NE SERA VALABLE QUE POUR LES CANDIDATS ADMIS À
PARTICIPER À L'ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE
D'ADMISSION**

Le document doit être complété avec soin puisque le jury va en prendre connaissance avant de vous rencontrer. Qu'il soit rédigé « à la main » ou en traitement de texte, il doit être **clairement** présenté et compréhensible à la première lecture.

Veuillez compléter les tableaux vous concernant aussi précisément que possible.

Tableau Expérience Professionnelle dans la Fonction Publique ou le Secteur Privé

Dans cette rubrique, le candidat indiquera les fonctions exercées, l'intitulé de l'emploi, les périodes d'emploi, et la nature des activités, c'est-à-dire les fonctions occupées.

Tableau Formation initiale ou Validation des Acquis de l'Expérience du candidat

Cette rubrique est à compléter uniquement par les candidats qui ont entrepris une V.A.E.

La validation des acquis de l'expérience (V.A.E) est un droit ouvert à tous les salariés (en contrat à durée déterminée ou indéterminée, intérimaires), non salariés, demandeurs d'emplois, agents publics, bénévoles. Pour obtenir la validation des acquis, il faut justifier d'une expérience professionnelle (en tant que salarié ou non, bénévole...) de trois ans en rapport avec le contenu de la certification envisagée.

Cette V.A.E. permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

Les diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles, selon d'autres modalités que l'examen, grâce à l'expérience, et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue.

La V.A.E. s'applique à l'ensemble des diplômes et titres à vocation professionnelle ainsi qu'aux certificats de qualification (à l'exception de certains diplômes liés à la sécurité, à la santé, à la défense nationale ; par exemple, un diplôme de médecine ne peut être obtenu par la V.A.E.).

Tableau Formation continue

Cette rubrique ne comporte que trois lignes : vous devez donc privilégier au maximum trois stages parmi ceux que vous avez suivis en sélectionnant, par exemple, trois domaines différents.

Une fois ce document convenablement préparé, vous devez le remettre au CDG13, en veillant toutefois à conserver une copie.

Ce document sera présenté au jury et ne concernera que les **candidats admis à participer à l'épreuve orale d'admission** du concours interne d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.



**DOCUMENT RETRAÇANT LE PARCOURS PROFESSIONNEL DU CANDIDAT
AU CONCOURS INTERNE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES
PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE**

DOCUMENT À DÉPOSER PAR LE CANDIDAT DANS SON ESPACE SÉCURISÉ AU PLUS TARD LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2026

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance :

Date d'entrée dans la fonction publique :

Date d'entrée dans la fonction publique territoriale (si différente) :

Autres expériences professionnelles que dans la fonction publique : ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, préciser la durée :

➤ **Expérience professionnelle dans la fonction publique ou dans le secteur privé :**

EMPLOYEUR (désignation, adresse, téléphone, domaine d'intervention)	SERVICE D'AFFECTATION (désignation, nombre d'agents ou de salariés)	Informations sur les emplois occupés par le candidat		
		PÉRIODE D'EMPLOI (date de début et de fin)	INTITULÉ DE L'EMPLOI	NATURE DES ACTIVITÉS (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés, outils ou méthodes employés, travail en équipe...)

➤ **Formation initiale ou validation des acquis de l'expérience du candidat :**

DIPLÔME PRÉPARÉ (intitulé précis)	SPÉCIALITÉ éventuelle	NIVEAU de certification de diplôme (*)	OBTENU (oui/non)	ANNÉE d'obtention	PAYS de délivrance du diplôme

* Niveau 3 : BEP, CAP, diplôme national du Brevet – niveau 4 : Baccalauréat, Brevet de Technicien – niveau 5 : BTS, DUT – Niveau 6 : Licence, Master 1 – Niveau 7 : DESS, Master 2 - Niveau 8 : Doctorat.

➤ **Formation continue :**

INTITULE PRÉCIS DU STAGE SUIVI	ORGANISME DE FORMATION	ANNÉE	NOMBRE DE JOURS

Attestation établie le

Signature du candidat :

Cette attestation est la propriété exclusive du candidat, qui en certifie l'authenticité des informations. Elle est faite pour servir et valoir ce que de droit.